

Barta

Pour une Assemblée Constituante souveraine ! MOBILISATION GÉNÉRALE DES
TRAVAILLEURS CONTRE LA DICTATURE MILITAIRE ET POLICIÈRE,

5 octobre 1945

Tract signé : UNION COMMUNISTE (IVème Internationale), imprimé, 2 pages

Travailleurs,

Alger, De Gaulle avait fait des promesses démocratiques. Mais depuis qu'il a succédé à Pétain, il n'a fait que continuer le travail de son prédécesseur. Il a maintenu une bureaucratie monstrueuse et tous les organismes vichyssois économiques et autres, il a reconstitué un corps d'officiers cagoulard, une Gestapo baptisée DGER, il protège et arme les fascistes, tout cela pour qu'une poignée de capitalistes, de spéculateurs et de trafiquants puisse continuer à exploiter et à affamer le peuple.

C'est en perpétuant un régime de pouvoir souverain et irresponsable, que De Gaulle a pu accomplir à son aise ce travail en faveur des 200 familles.

Jusqu'à maintenant, il justifiait ce régime comme n'étant que provisoire, en l'absence d'organismes élus. Aujourd'hui, à la faveur des élections générales, au lieu de reconnaître le pouvoir souverain de la future Assemblée, il y trouve au contraire l'occasion de réaliser un coup d'État d'apparence légale, tout comme Pétain s'était fait "légaliser" par un vote du Parlement en juillet 1940

En effet, que font De Gaulle et ses ministres ?

Au lieu d'organiser directement l'élection d'une Assemblée au scrutin démocratique (RP intégrale avec le vote sans entrave de tous à partir de 18 ans) – devant laquelle le pouvoir Exécutif serait immédiatement responsable –, par un soi-disant référendum, ils demandent aux électeurs d'accorder au gouvernement une irresponsabilité « temporaire et limitée » pour « assurer la continuité gouvernementale » ;

ILS DEMANDENT EN FAIT LA PROLONGATION LÉGALE DU PÉTAINISME ACTUEL.

Or, du point de vue de la démocratie, le maintien d'un gouvernement irresponsable devant les députés élus est illégal, même si cette irresponsabilité est sanctionnée par un vote du peuple.

Car cela reviendrait à abolir "démocratiquement" la démocratie. Ce n'est pas autrement qu'ont procédé les Daladier et les Pétain à l'aide du Parlement, les Bonaparte et les Hitler en s'adressant au peuple.

Mais le coup d'État "légal" de De Gaulle ne s'arrête pas là.

Par l'institution d'un scrutin électoral réactionnaire, il réduit un vote ouvrier à la moitié de la valeur d'un vote rural, diminuant ainsi fortement le nombre des députés des centres industriels; à leur place il fait nommer par une poignée de colons de "l'Empire" 100 députés fascistes.

De cette façon, quel que soit le résultat du référendum, par des élections carrément falsifiées, De Gaulle s'assure dans la future Assemblée, à l'encontre de l'opinion de l'écrasante majorité des travailleurs, une représentation réactionnaire destinée à couvrir légalement les agissements de la bureaucratie, de la police, des bandes fascistes et de tous les autres instruments extra-parlementaires aux mains de la bourgeoisie.

Travailleurs,

Seule l'Assemblée Constituante Souveraine est conforme aux promesses démocratiques de De Gaulle. Si De Gaulle refuse d'accomplir ces promesses, c'est qu'il est décidé d'aller jusqu'au bout

dans la voie de l'écrasement des classes pauvres. Sa volonté de dictature met en jeu non seulement le sort du mouvement ouvrier, mais aussi celui de la paix et de la guerre. Car à l'abri de la "paix sociale" et du "gouvernement stable" de De Gaulle, la bourgeoisie veut utiliser les forces vives du pays pour les pires aventures de brigandage colonial et de combinaisons impérialistes.

C'est pourquoi, au complot de De Gaulle les travailleurs doivent répondre par les décisions suivantes :

- 1) Boycottage du référendum pétainiste, comme étant illégal. Quel que soit le résultat de ce référendum, la nouvelle Assemblée doit être une Assemblée constituante souveraine.
- 2) Les 100 députés fascistes élus par les colons ne doivent pas avoir accès à l'Assemblée.
- 3) Les sièges des députés doivent être répartis suivant la RP intégrale, c'est-à-dire qu'une voix ouvrière vaille au moins une voix rurale.
- 4) Le retour à la responsabilité gouvernementale doit s'accompagner des revendications suivantes :

L'abolition de toute restriction pour les ouvriers aux droits de presse, d'association, de réunion, de grève et d'armement ;

L'échelle mobile des salaires et des heures de travail ;

À travail égal, salaire égal ;

L'institution du contrôle ouvrier sur la production ;

L'expropriation des monopoleurs capitalistes et des grandes banques.

Travailleurs,

Pour imposer ces décisions, sans lesquelles la bourgeoisie marchera sur nos os, notre seule arme c'est la PRÉPARATION DE LA GRÈVE GÉNÉRALE comme en Juin 1936.

Tous les Partis, y compris les chefs du Parti socialiste, marchent derrière De Gaulle, champion des 200 familles.

Quant aux chefs du Parti "Communiste" Français, ils vous invitent à répondre sur le papier non" à De Gaulle, mais pour eux-mêmes ils préfèrent rester dans son gouvernement et collaborer avec lui.

Cependant le moment est venu pour les classes travailleuses de se défendre contre leurs exploiters. Depuis des années, les promesses et l'attente n'ont fait qu'aggraver la situation. Car il n'y a qu'un moyen de faire reculer la bourgeoisie, c'est la peur que lui inspire l'action décidée des masses populaires.

Que tous les ouvriers, communistes, socialistes et de toute autre tendance, dévoués à leur classe et soucieux de l'avenir, prennent contact entre eux dans leurs usines ou leurs quartiers pour tomber d'accord sur l'action à entreprendre ;

Qu'ils préparent l'élection de Comités d'usine et de quartier pour diriger la lutte ;

Qu'ils constituent des milices ouvrières pour protéger la classe ouvrière des attaques fascistes et des briseurs de grève.

POUR RÉPONDRE AU COUP D'ÉTAT DE DE GAULLE, MOBILISATION GÉNÉRALE DES TRAVAILLEURS POUR PRÉPARER LA GRÈVE GÉNÉRALE CONTRE LA DICTATURE MILITAIRE ET POLICIÈRE.

5 Octobre 1945

UNION COMMUNISTE (IVème Internationale)